



8. GUIDE DES SPORTS CYCLISTES

CHAPITRE 8 - ROUTE

8.1	GENRES D'ÉPREUVES	3
8.2	SANCTION DES ÉPREUVES.....	4
8.3	LES CATÉGORIES DE COUREURS	4
8.4	DISTANCES MAXIMALES ET LIMITES DE BRAQUET	7
8.5	FRAIS D'INSCRIPTION	10
8.6	BOURSES ET PRIX EN MARCHANDISE	11
8.7	AUTRES RÈGLEMENTS.....	16
8.8	RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU CRITÉRIUM.....	17
8.9	GESTION DE LA LIGNE JAUNE	18
8.10	TOUR DE COMPENSATION.....	18
8.11	ABANDON	18
8.12	ÉCHAUFFEMENT.....	18
8.13	VÉRIFICATION DES BRAQUETS À LA FIN DE LA COURSE.....	19
8.14	SPRINTS INTERMÉDIAIRES.....	19
8.15	POLITIQUE DE REMISE DES MÉDAILLES.....	19
8.16	DOSSARD PERMANENT	20
8.17	DISCIPLINE	21
8.18	SURCLASSEMENT	21
8.19	SOUS-CLASSEMENT	21
8.20	VÉLO	22



8.21	ROUES PLEINES, À BÂTONS ET DIMENSION DE LA JANTE.....	22
8.22	GUIDONS DE TRIATHLON ET DE TYPE "SPINACCI".....	22
8.23	CASQUE RIGIDE.....	23
8.24	RADIO.....	23
8.25	SYSTÈME DE COMMUNICATION ET BALADEUR (CD, MP3, IPOD...)	23
8.26	TRANSFERT DE CLUB.....	23
8.27	INDEMNITÉS DE FORMATION.....	24
8.28	SOLLICITATION ET MARAUDAGE.....	24
8.29	CHAMPIONNATS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS SUR ROUTE.....	25
8.30	CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS SUR ROUTE.....	25
8.31	COUPE DU QUÉBEC.....	26
8.32	JEUX DU QUÉBEC.....	28
8.33	CLASSEMENT FQSC.....	28
8.34	CLASSEMENT NATIONAL.....	29
8.35	ÉQUIVALENCES ROUTE & PISTE ET VÉLO DE MONTAGNE.....	29
8.36	DEVOIRS DU COUREUR.....	29

17.02.2010



Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les compétitions sanctionnées par la FQSC, ainsi qu'à tous les coureurs (licenciés du Québec ou de l'extérieur du Québec) qui y prennent part.

8.1 GENRES D'ÉPREUVES

Les épreuves sur route peuvent prendre différentes formes : course sur route ou circuit routier, critérium, contre-la-montre individuel, sprint parallèle, jeu d'adresse, contre-la-montre par équipe, et course par étapes. Voici quelques caractéristiques spécifiques à chacune de ces épreuves :

8.1.1 Course sur route

Peut se dérouler d'un point à un autre ou se dérouler sur un circuit routier, de longueur variable (généralement entre 3 et 30 km).

8.1.2 Critérium

Se déroule sur un circuit routier, complètement fermé à la circulation, mesurant entre 1 et 3 km au tour. Les coureurs doivent parcourir le nombre de tours pour couvrir la distance/durée prévue au programme.

8.1.3 Contre-la-montre individuel

Chaque cycliste prend le départ à intervalle régulier (généralement 1 minute) et doit couvrir le plus rapidement possible la distance pré-établie. La distance peut varier de 3 à 40 km.

8.1.4 Jeu d'adresse

Il s'agit d'un parcours à obstacles que les athlètes doivent franchir dans le minimum de temps possible. Chaque faute entraîne une pénalité en temps. Cette épreuve s'adresse aux coureurs des catégories bibite, pee-wee et minime.

8.1.5 Sprint parallèle

Cette épreuve se déroule sur un parcours composé de deux couloirs d'une distance entre 100m et 1km. Deux coureurs prennent le départ simultanément et doivent franchir la distance le plus rapidement possible. Le temps sera exprimé au centième de seconde. En cas d'incident mécanique reconnu, un coureur pourra reprendre son départ à la fin de sa catégorie. Un saut de chaîne et la sortie d'une pédale automatique (ou cale pied) ne constituent pas des incidents mécaniques reconnus.

8.1.6 Contre-la-montre par équipe

Épreuve peu fréquente, où des équipes de 2 à 6 coureurs prennent le départ à intervalle régulier (2 à 4 minutes). Il s'agit pour l'équipe de franchir la distance prévue le plus rapidement possible. Les distances sont variables.

8.1.7 Course par étapes

Série de courses se déroulant sur plus d'une journée, ayant un classement cumulatif au temps. Un athlète doit compléter chacune des étapes pour passer à l'étape suivante (voir cas particuliers pour la Coupe du Québec Espoir). Le programme peut inclure chacun des genres d'épreuves présentés précédemment.

8.1.8 Défi cycloportif

Ce genre d'épreuve s'adresse à une clientèle de cyclistes se situant à mi-chemin entre les randonneurs et les coureurs cyclistes. Les cycloportifs sont des adeptes de l'entraînement, des sorties rythmées ; ce sont des cyclistes désireux de relever des défis, ... Il existe déjà au Québec des clubs regroupant une clientèle cycloportive, qui organisent souvent eux-mêmes leurs propres activités. La fédération propose à cette clientèle un certain nombre d'événements, selon certaines normes, visant essentiellement à distinguer ces événements des randonnées populaires et des compétitions.



8.2 SANCTION DES ÉPREUVES

Les épreuves peuvent être de différents niveaux de sanction : régionale, provinciale, nord-américaine, nationale ou internationale. Certaines restrictions s'appliquent sur la participation des coureurs selon le niveau de sanction.

8.2.1 Sanction nationale ou internationale

Les coureurs détenant une licence étrangère peuvent courir avec cette licence uniquement dans les courses internationales et nationales, à l'exception des coureurs américains. Les coureurs américains doivent détenir une licence internationale (UCI), la licence domestique émise par USA Cycling n'étant pas valide au Canada.

8.2.2 Sanction régionale, provinciale ou nord-américaine

Un coureur étranger, à l'exception des coureurs américains, désirant se procurer une licence canadienne pour participer aux courses canadiennes (sanction régionale, provinciale ou nord-américaine), doit produire une lettre de sa fédération nationale lui permettant de porter les couleurs d'un club au Canada.

8.2.3 Sanction régionale

Afin de favoriser un plus grand accès aux épreuves de sanction régionale, les mesures suivantes ont été adoptées.

- a) Il n'y a aucune limite de braquet à l'exception des épreuves de qualification à la finale provinciale des Jeux du Québec ;
- b) Les coureurs indépendants peuvent porter le maillot de leur choix (avec ou sans inscription commerciale); si le coureur est nouvellement affilié à un club, il doit se procurer le maillot du club dans un délai raisonnable;
- c) Les vélos suivants (route, hybride, vélo montagne et cyclo-cross) sont acceptés, en autant qu'ils soient en bon ordre.

8.3 LES CATÉGORIES DE COUREURS

Dans le cadre des activités reconnues ou sanctionnées par la FQSC, les cyclistes sont regroupés en fonction de leur âge, sexe, et niveau d'habileté.

8.3.1 Senior homme (Élite et Espoir)

Les coureurs seniors sont divisés en trois sous-catégories : 1, 2 et 3. Le but de cette sous-catégorisation est de permettre à tous les coureurs seniors de pouvoir bénéficier d'un réseau de compétition adapté à leurs capacités, expérience et/ou état d'entraînement.

Seniors 1 : Coureurs membres de Groupe Sportif ou de l'équipe nationale.

Seniors 2 : Coureurs dont le niveau de performance est assez élevé pour courir à armes égales avec les seniors 1. Les seniors 1-2 courent généralement ensemble, avec un classement unique. Dans certaines courses, les coureurs seniors 2 sont regroupés avec les seniors 3, et il n'y a alors qu'un classement unique.

Seniors 3 : Coureurs d'âge senior de calibre intermédiaire, dont le niveau de performance ne permet pas de courir à armes égales avec les seniors 1 et 2. Les seniors 3 courent regroupés avec les juniors H dans la plupart des courses de sanction provinciale et nord-américaine ; ils ne sont toutefois soumis à aucune limite de braquet et ont un classement distinct des juniors H. En cours de saison, un coureur qui désire passer de la catégorie senior 3 à senior 2, doit en faire la demande au coordonnateur route et piste de la FQSC.

Espoir : Les coureurs d'âges espoirs (moins de 23 ans) courent regroupés avec les coureurs Élite. Dans le classement FQSC Senior 1-2, une distinction sera faite pour les coureurs U23 et une plaque à la fin de la saison sera remise au meilleur coureur U23 lors du brunch du Mérite cycliste Québécois.



8.3.2 Juniors

La catégorie junior comprend les coureurs âgés de 17 à 18 ans (au 31 décembre de l'année en cours). Les coureurs juniors sont soumis à la limite de braquet 52x14 (7.93m) en tout temps. Les juniors H courent regroupés avec les seniors 3, mais ont des classements distincts dans toutes les courses de sanction provinciale et nord-américaine.

8.3.3 Bibittes (U 10), Pee-wee (U 13), Minime (U 15) et Cadet (U 17)

Les coureurs de la catégorie Bibitte se verront émettre une licence provinciale qui n'est valide qu'au Québec.

Départ lancé

Depuis 2009, il n'y a plus de départ lancé lors des épreuves chez les jeunes. Il est de la responsabilité des entraîneurs et des clubs d'entraîner cette partie technique importante. Lors des épreuves de la Coupe du Québec et du Championnat Québécois, les coureurs seront appelés à la ligne de départ selon la politique d'appel adoptée par le Comité directeur. Cette politique est disponible sur demande auprès du Coordonnateur technique et dans le document d'information de la Coupe du Québec.

8.3.4 Maîtres

Les catégories maîtres sont les suivantes : maître A (30-39 ans), maître B (40-49 ans), maître C (50-59 ans), maître D (60 ans et +), maître E (femme : 30-39 ans) et maître F (femme : 40 ans et +).

Voici la réglementation qui s'applique pour les maîtres depuis 2009 :

- a) un coureur d'âge maître peut en début de saison, s'il le désire, prendre une licence senior (1, 2, 3) plutôt qu'une licence maître (ce choix est effectif pour toute la saison). Si tel est le cas, il devra cependant évoluer dans la catégorie senior (1, 2, 3) toute la saison, incluant les Championnats canadien et québécois ;
- b) les coureurs détenant une licence maître doivent obligatoirement courir maître aux Championnats canadien et québécois sur route ;
- c) en toute circonstance, un coureur d'âge maître peut choisir d'évoluer dans une catégorie d'âge inférieur chez les maîtres (ex: maître C - courir avec les A ou les B). Cependant, au moment de l'achat de sa licence, il devra adhérer à la catégorie de sa tranche d'âge ;
- d) lors du Championnat québécois, un coureur maître choisissant de courir dans une catégorie d'âge inférieur (ex: maître C - courir avec les B) devra participer à toutes les épreuves du Championnat dans la même catégorie ;
- e) dans les courses de fin de semaine (sanction nord-am.), les coureurs maîtres A et B courent toujours seuls, les maîtres C et D courent généralement regroupés ;
- f) les maîtres A, qui désirent courir dans la catégorie senior, peuvent seulement courir avec les seniors 1-2, exception faite des courses nationales, internationales et des Championnats québécois ;
- g) les maîtres B, C ou D qui désirent courir dans la catégorie senior, peuvent courir avec les seniors 3, exception faite des courses nationales et des Championnats québécois. Les coureurs maître C ou D qui désirent courir avec les seniors 1-2 devront détenir une autorisation écrite du coordonnateur technique à cet effet ;
- h) Les femmes ont un départ distinct regroupant les catégories suivantes : Junior F, Senior F, Maître E et Maître F. Cependant, sur certains parcours, il pourra y avoir une exception à cette règle. Ces catégories auront des classements distincts pour chaque course.

Sous-Classement maître

Les coureurs maîtres dont le niveau est trop faible pour évoluer dans une catégorie donnée peuvent se prévaloir d'un sous-classement et ainsi courir dans un peloton qui répond davantage à leur niveau. Pour encadrer une telle disposition, la réglementation suivante est en vigueur.



- a) Un coureur Ms A ou Ms B à sa première année de compétition cycliste ou dont l'âge le situe au-delà de la médiane de sa catégorie, pourra, avec une autorisation écrite de la FQSC, évoluer dans la catégorie d'âge suivante (un Ms A chez les Ms B ou un Ms B chez les Ms C). Toutefois, le coureur demeure sujet au reclassement dans sa catégorie d'âge selon ses résultats, selon les règles prévues (6. ci-dessous).
- b) De façon générale, une absence de résultats/pointage minimal obtenus dans le classement de la cote FQSC/Sports Experts de l'année précédente, ou une propension à terminer les courses en retrait par rapport au peloton principal, ou avec un écart de plus de 15 % par rapport au vainqueur dans un CLM, seront utilisées pour apprécier une demande de sous-classement.
- c) La catégorie qui apparaîtra sur la licence est celle correspondant à la catégorie d'âge réelle du coureur. Le coureur sous-classé conserve également son numéro de dossard permanent de sa catégorie.
- d) Un coureur qui demande sa licence sur un lieu de compétition ne pourra se prévaloir immédiatement du sous-classement puisque sa demande doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la FQSC.
- e) En cours de saison, et sauf exception (voir ci-dessous), un coureur sous-classé qui décide de réintégrer sa catégorie réelle ne pourra plus se prévaloir du sous-classement au cours de cette saison.
- f) Les coureurs maîtres sous-classés n'auront pas droit au classement officiel d'une épreuve, au classement cumulatif (cote FQSC; Super Prestige) ni aux bourses/prix offerts. Un classement virtuel sera cependant utilisé pour fins de reclassement.
- g) Un coureur sous-classé qui a) termine une course dans les 3 premiers, ou b) 2 courses parmi les 5 premiers, ou c) 4 courses entre les 6e et 10e places, doit réintégrer sa catégorie d'âge. Un peloton minimal de 15 coureurs devra prendre part à l'épreuve pour que le critère c) soit applicable.
- h) Compte tenu du différentiel de vitesse moyenne observé entre les catégories Ms B et Ms C, un coureur Ms B sous-classé ne peut profiter de son statut pour fausser indûment la course des Ms C. Un coureur sous-classé faisant l'objet de plaintes systématiques devra réintroduire sa catégorie réelle.
- i) Lors des Championnats québécois sur route ou lorsque l'épreuve compte sur une participation importante de non licenciés de la FQSC (la Coupe des Amériques ou le Grand Prix OBC, par exemple), le coureur doit obligatoirement évoluer dans sa catégorie d'âge réelle.
- j) Lors des courses de sanction régionale, ou lorsque les catégories sont regroupées en un seul peloton, le sous-classement n'est pas admis.

8.3.5 Catégories féminines

Voici la réglementation qui s'applique pour les catégories féminines depuis 2009 :

Pee-wee, minime, cadet, junior

- a) les coureuses pee-wee, minime et cadet doivent obligatoirement avoir des courses distinctes lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec, des Championnats Québécois et de la Coupe du Québec ;
- b) lors des autres épreuves au calendrier, les garçons et filles d'une même catégorie courront généralement regroupés ;
- c) en tout temps les filles doivent avoir un classement distinct de celui des garçons ;

Junior, senior, maître

- a) les femmes juniors, seniors et maîtres doivent avoir des courses distinctes des hommes lors du Championnat québécois sur route ;



- b) les athlètes féminines (junior, senior et maître) courront ensemble dans un seul et même peloton, mais auront toutefois des classements distincts. Exceptionnellement, il se peut que les femmes courent regroupées avec les hommes ;
- c) les coureuses élite ou membres de l'équipe nationale pourront obtenir l'autorisation (document écrit du coordonnateur RP) de courir avec une autre catégorie (avec les hommes) dans certaines courses, en préparation pour des compétitions nationales ou internationales ;
- d) les seniors sont subdivisées (Sr 1, Sr 2). Seules les athlètes membres de Groupe Sportif ou de l'équipe nationale sont classées senior 1. Les athlètes membres de l'équipe du Québec ou de même calibre que ces dernières devront courir Senior 2.
- e) Depuis 2009, la catégorie senior 3 est abolie.

8.4 DISTANCES MAXIMALES ET LIMITES DE BRAQUET

Le tableau 1 ci-dessous indique les distances / durées maximales de course, de même que les limites de braquet pour les différentes catégories. Le tableau 2 indique la durée maximale pour les critériums.

TABLEAU 1 - DISTANCES MAXIMALES ET LIMITES DE BRAQUET

Catégorie	Limite de braquet	Course d'un jour (km)		
			Route	CLM ind
Bibitte (U 10)	aucune		N/A	N/A
Pee-Wee (U 13)	5.60 m ou 42x16		10	N/A
Minime (U 15)*	6,14 m ou 46x16	av.01/07	25	5
		ap.01/07	35	
Cadet (U 17)	6.94 m ou 52x16	av.01/07	50	15
		ap.01/07	80	
Junior H	7.93 m ou 52x14	av.01/07	100	40
		ap.01/07	140	
Junior F	7.93 m ou 52x14		80	20
Senior H	aucune limite		200	80
Senior F	aucune limite		140	40
Maître	aucune limite		150	40

** Les exemples de braquet réglementaire sont pour un vélo ayant des roues 700cc



TABLEAU 2 - DUREE MINIMALE ET MAXIMALE DES CRITERIUMS

Catégorie	Durée minimale	Durée maximale
Pee-wee (H, F)	10 min	15 min
Minime (H, F)	25 min	35 min
Cadet (H, F)	40 min	50 min
Junior H	60 min	75 min
Junior F	50 min	60 min
Maître A	60 min	75 min
Maître B	60 min	75 min
Maître C-D	50 min	60 min
Maître E-F	50 min	60 min
Senior H 3	60 min	75 min
Senior F 3	50 min	60 min
Senior F 1-2	50 min	60 min
Senior H 1-2	75 min	90 min

TABLEAU 3 - TABLEAU DES BRAQUETS (ROUE 700 CC)

	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49
11	5,83	6,02	6,21	6,41	6,60	6,80	6,99	7,18	7,38	7,57	7,77	7,96	8,16	8,35	8,54	8,74	8,93	9,13	9,32	9,51
12	5,34	5,52	5,70	5,87	6,05	6,23	6,41	6,59	6,76	6,94	7,12	7,30	7,48	7,65	7,83	8,01	8,19	8,37	8,54	8,72
13	4,93	5,09	5,26	5,42	5,59	5,75	5,92	6,08	6,24	6,41	6,57	6,74	6,90	7,07	7,23	7,39	7,56	7,72	7,89	8,05
14	4,58	4,73	4,88	5,03	5,19	5,34	5,49	5,65	5,80	5,95	6,10	6,26	6,41	6,56	6,71	6,87	7,02	7,17	7,32	7,48
15	4,27	4,41	4,56	4,70	4,84	4,98	5,13	5,27	5,41	5,55	5,70	5,84	5,98	6,12	6,27	6,41	6,55	6,69	6,84	6,98
16	4,01	4,14	4,27	4,41	4,54	4,67	4,81	4,94	5,07	5,21	5,34	5,47	5,61	5,74	5,87	6,01	6,14	6,27	6,41	6,54
17	3,77	3,90	4,02	4,15	4,27	4,40	4,52	4,65	4,77	4,90	5,03	5,15	5,28	5,40	5,53	5,65	5,78	5,91	6,03	6,16
18	3,56	3,68	3,80	3,92	4,03	4,15	4,27	4,39	4,51	4,63	4,75	4,87	4,98	5,10	5,22	5,34	5,46	5,58	5,70	5,81
19	3,37	3,49	3,60	3,71	3,82	3,93	4,05	4,16	4,27	4,38	4,50	4,61	4,72	4,83	4,95	5,06	5,17	5,28	5,40	5,51
20	3,20	3,31	3,42	3,52	3,63	3,74	3,84	3,95	4,06	4,17	4,27	4,38	4,49	4,59	4,70	4,81	4,91	5,02	5,13	5,23
21	3,05	3,15	3,25	3,36	3,46	3,56	3,66	3,76	3,87	3,97	4,07	4,17	4,27	4,37	4,48	4,58	4,68	4,78	4,88	4,98
22	2,91	3,01	3,11	3,20	3,30	3,40	3,50	3,59	3,69	3,79	3,88	3,98	4,08	4,17	4,27	4,37	4,47	4,56	4,66	4,76
23	2,79	2,88	2,97	3,06	3,16	3,25	3,34	3,44	3,53	3,62	3,71	3,81	3,90	3,99	4,09	4,18	4,27	4,36	4,46	4,55
24	2,67	2,76	2,85	2,94	3,03	3,12	3,20	3,29	3,38	3,47	3,56	3,65	3,74	3,83	3,92	4,01	4,09	4,18	4,27	4,36
25	2,56	2,65	2,73	2,82	2,90	2,99	3,08	3,16	3,25	3,33	3,42	3,50	3,59	3,67	3,76	3,84	3,93	4,02	4,10	4,19
26	2,46	2,55	2,63	2,71	2,79	2,88	2,96	3,04	3,12	3,20	3,29	3,37	3,45	3,53	3,61	3,70	3,78	3,86	3,94	4,03
27	2,37	2,45	2,53	2,61	2,69	2,77	2,85	2,93	3,01	3,09	3,16	3,24	3,32	3,40	3,48	3,56	3,64	3,72	3,80	3,88
28	2,29	2,36	2,44	2,52	2,59	2,67	2,75	2,82	2,90	2,98	3,05	3,13	3,20	3,28	3,36	3,43	3,51	3,59	3,66	3,74
29	2,21	2,28	2,36	2,43	2,50	2,58	2,65	2,73	2,80	2,87	2,95	3,02	3,09	3,17	3,24	3,31	3,39	3,46	3,54	3,61
30	2,14	2,21	2,28	2,35	2,42	2,49	2,56	2,63	2,71	2,78	2,85	2,92	2,99	3,06	3,13	3,20	3,28	3,35	3,42	3,49



TABLEAU 4 – TABLEAU DES BRAQUETS (ROUE 650 CC)

	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49
11	5,41	5,59	5,77	5,95	6,13	6,31	6,49	6,67	6,85	7,03	7,21	7,39	7,57	7,75	7,93	8,11	8,29	8,47	8,65	8,83
12	4,96	5,12	5,29	5,45	5,62	5,78	5,95	6,11	6,28	6,44	6,61	6,77	6,94	7,10	7,27	7,43	7,60	7,76	7,93	8,10
13	4,58	4,73	4,88	5,03	5,19	5,34	5,49	5,64	5,80	5,95	6,10	6,25	6,41	6,56	6,71	6,86	7,02	7,17	7,32	7,47
14	4,25	4,39	4,53	4,67	4,81	4,96	5,10	5,24	5,38	5,52	5,66	5,81	5,95	6,09	6,23	6,37	6,51	6,66	6,80	6,94
15	3,97	4,10	4,23	4,36	4,49	4,63	4,76	4,89	5,02	5,15	5,29	5,42	5,55	5,68	5,82	5,95	6,08	6,21	6,34	6,48
16	3,72	3,84	3,97	4,09	4,21	4,34	4,46	4,58	4,71	4,83	4,96	5,08	5,20	5,33	5,45	5,58	5,70	5,82	5,95	6,07
17	3,50	3,62	3,73	3,85	3,97	4,08	4,20	4,31	4,43	4,55	4,66	4,78	4,90	5,01	5,13	5,25	5,36	5,48	5,60	5,71
18	3,30	3,41	3,52	3,63	3,74	3,85	3,97	4,08	4,19	4,30	4,41	4,52	4,63	4,74	4,85	4,96	5,07	5,18	5,29	5,40
19	3,13	3,23	3,34	3,44	3,55	3,65	3,76	3,86	3,97	4,07	4,17	4,28	4,38	4,49	4,59	4,70	4,80	4,90	5,01	5,11
20	2,97	3,07	3,17	3,27	3,37	3,47	3,57	3,67	3,77	3,87	3,97	4,06	4,16	4,26	4,36	4,46	4,56	4,66	4,76	4,86
21	2,83	2,93	3,02	3,12	3,21	3,30	3,40	3,49	3,59	3,68	3,78	3,87	3,97	4,06	4,15	4,25	4,34	4,44	4,53	4,63
22	2,70	2,79	2,88	2,97	3,06	3,15	3,24	3,33	3,42	3,51	3,60	3,69	3,78	3,87	3,97	4,06	4,15	4,24	4,33	4,42
23	2,59	2,67	2,76	2,84	2,93	3,02	3,10	3,19	3,28	3,36	3,45	3,53	3,62	3,71	3,79	3,88	3,97	4,05	4,14	4,22
24	2,48	2,56	2,64	2,73	2,81	2,89	2,97	3,06	3,14	3,22	3,30	3,39	3,47	3,55	3,63	3,72	3,80	3,88	3,97	4,05
25	2,38	2,46	2,54	2,62	2,70	2,78	2,85	2,93	3,01	3,09	3,17	3,25	3,33	3,41	3,49	3,57	3,65	3,73	3,81	3,89
26	2,29	2,36	2,44	2,52	2,59	2,67	2,75	2,82	2,90	2,97	3,05	3,13	3,20	3,28	3,36	3,43	3,51	3,58	3,66	3,74
27	2,20	2,28	2,35	2,42	2,50	2,57	2,64	2,72	2,79	2,86	2,94	3,01	3,08	3,16	3,23	3,30	3,38	3,45	3,52	3,60
28	2,12	2,19	2,27	2,34	2,41	2,48	2,55	2,62	2,69	2,76	2,83	2,90	2,97	3,04	3,12	3,19	3,26	3,33	3,40	3,47
29	2,05	2,12	2,19	2,26	2,32	2,39	2,46	2,53	2,60	2,67	2,73	2,80	2,87	2,94	3,01	3,08	3,14	3,21	3,28	3,35
30	1,98	2,05	2,11	2,18	2,25	2,31	2,38	2,45	2,51	2,58	2,64	2,71	2,78	2,84	2,91	2,97	3,04	3,11	3,17	3,24



8.5 FRAIS D'INSCRIPTION

La FQSC ne se porte aucunement garante des bourses annoncées par un organisateur de courses. L'officiel en charge annoncera, au moment de l'inscription des coureurs, les montants ou prix qui seront présentés par l'organisateur.

Un coureur qui se présentera à la ligne de départ sans avoir payé son inscription sera automatiquement suspendu pour une période d'un mois

Les frais d'inscription selon le type de course et le niveau de sanction s'établissent comme suit:

TABLEAU 5 - TABLEAU DES FRAIS D'INSCRIPTION SUR ROUTE (MONTANTS MAXIMUMS)

Course d'une journée (1 étape)					
Régionale (zone)	bibitte	0 \$			
	PW,Min, Cadet	9 \$			
	Jr,Sr,Ms	13 \$			
Provinciale (sur semaine)	Bibitte	0 \$			
	PW,Min, Cadet	10 \$			
	Jr,Sr,Ms	17 \$			
Nord-Américaine	Jr,Sr,Ms	20\$ crit	22\$ CLM	25\$ route	
	PW,Min, Cadet	12\$ crit	13\$ CLM	15\$ route	
	Bibitte	2\$			
Championnat québécois	Bibitte	2 \$			
	PW, Min, Cad	15\$/épreuve ou 30\$/championnat			
	Paracyclisme	15\$/épreuve ou 35\$/3 épreuves			
	Jr, Sr, Ms	25\$/épreuve ou 70\$/3 épreuves			
Course par étapes					
Coupe du Québec	PW,Min, Cad	20\$/épreuve – 35\$ 2 ou 3 étapes			
		2 étapes	3 étapes	4 étapes	5 étapes
Nord-américaine **	Jr, Sr, Ms	50 \$	70 \$	90 \$	110 \$
	PW, Min, Cad	25 \$	35 \$		
	Bibitte	2 \$	N/A		

Toutes dérogation aux normes ci-haut mentionnées doit être approuvée par le comité directeur route et piste.

8.5.1 Fonds de développement

* Depuis 1999, les coureurs sont appelés à verser 1\$ à chaque course au fonds de développement pour les épreuves sur route, peu importe le niveau de sanction ; afin de simplifier les choses, le montant de 1\$ est désormais inclus dans les frais d'inscription qui apparaissent dans ce tableau.

Coupe du Québec : Frais de royauté de 1\$ par journée de compétition

Lorsqu'il y a inscription en ligne, le frais de gestion de 3\$ du système d'inscriptions en ligne avec paiement par carte de crédit est inclus dans le tarif indiqué



8.6 BOURSES ET PRIX EN MARCHANDISE

Les organisateurs devront dorénavant remettre les bourses en argent aux coureurs des catégories junior, senior et maître pour toutes les épreuves incluant les contre-la-montre.

Pour les autres catégories, les prix en marchandises doivent avoir une valeur minimale équivalente aux montants de bourse indiqués. **La valeur de ces marchandises devra se référer à la valeur réelle au prix coûtant.** La liste des prix remis doit de plus être soumise à la fédération ou au commissaire en chef pour approbation.

La répartition des bourses et/ou prix en marchandise doit répondre aux exigences minimales présentées aux tableaux 4 à 9. Veuillez noter qu'une réforme importante a été effectuée au niveau des bourses. Cette réforme s'appuie sur un certain nombre de principes : simplicité d'application, parité entre les sexes, meilleure relation entre les revenus d'inscription et les bourses versées, priorité aux catégories Élite, suivi des Juniors et enfin des autres catégories.

Dans le cas spécifique d'une course pour senior 2-3, se tenant parallèlement avec une autre course pour senior 1-2 (sanction nationale ou internationale), la valeur minimale des bourses ou des prix en marchandise est alors basée sur les exigences établies pour la catégorie senior 3. Dans le cas des courses ouvertes (Junior-Senior-Maître ; 1 seul peloton) la valeur minimale des bourses sera basée sur les exigences de la catégorie senior 1-2.

TABLEAU 6 – BOURSE POUR UNE COURSE SUR ROUTE

# Participant	Sr 1-2 H-F		Jr H-F		Autres *
	M	F	M	F	
1 ou 2	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
3 à 4	50 \$	50 \$	30 \$	30 \$	25 \$
5 à 9	80 \$	50\$/30\$	50 \$	30\$/20\$	40 \$
10 à 14	150 \$	75\$/45\$/30\$	100 \$	50\$/30\$/20\$	75 \$
15 à 19	225 \$	90\$/65\$/45\$/25\$	125 \$	60\$/40\$/25\$	100 \$
20 à 24	300 \$	90\$/75\$/60\$/45\$/30\$	150 \$	60\$/45\$/30\$/15\$	125 \$
25 à 29	375 \$	115\$/95\$/75\$/55\$/35\$	200 \$	60\$/50\$/40\$/30\$/20\$	150 \$
30 à 39	450 \$	135\$/110\$/90\$/70\$/45\$	250 \$	75\$/60\$/50\$/40\$/25\$	200 \$
40 à 49	600 \$	180\$/150\$/120\$/90\$/60\$	300 \$	90\$/75\$/60\$/45\$/30\$	250 \$
50 à 59	750 \$	225\$/185\$/150\$/115\$/75\$	350 \$	105\$/85\$/70\$/55\$/35\$	300 \$
60 à 69	800 \$	240\$/200\$/160\$/120\$/80\$	350 \$	105\$/85\$/70\$/55\$/35\$	300 \$
70 et plus	800 \$	240\$/200\$/160\$/120\$/80\$	350 \$	105\$/85\$/70\$/55\$/35\$	300 \$

* Autres signifie les catégories suivantes: maître A, B, C, D, E et F, ainsi que senior 3 (H et F)



TABLEAU 7 – BOURSE POUR UN CRITÉRIUM OU UN CONTRE-LA-MONTRE

# Participant	Sr 1-2 H-F		Jr H-F		Autres *
1 ou 2	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
3 à 4	30 \$	30 \$	25 \$	25 \$	20 \$
5 à 9	60 \$	40\$/20\$	40 \$	25\$/15\$	35 \$
10 à 14	100 \$	50\$/30\$/20\$	75 \$	35\$/25\$/15\$	50 \$
15 à 19	150 \$	60\$/45\$/30\$/15\$	100 \$	50\$/30\$/20\$	75 \$
20 à 24	300 \$	90\$/75\$/60\$/45\$/30\$	125 \$	50\$/35\$/25\$/15\$	100 \$
25 à 29	375 \$	115\$/95\$/75\$/55\$/35\$	200 \$	60\$/50\$/40\$/30\$/20\$	150 \$
30 à 39	450 \$	135\$/110\$/90\$/70\$/45\$	250 \$	75\$/60\$/50\$/40\$/25\$	200 \$
40 à 49	600 \$	180\$/150\$/120\$/90\$/60\$	300 \$	90\$/75\$/60\$/45\$/30\$	250 \$
50 à 59	750 \$	225\$/185\$/150\$/115\$/75\$	350 \$	105\$/85\$/70\$/55\$/35\$	300 \$
60 à 69	800 \$	240\$/200\$/160\$/120\$/80\$	350 \$	105\$/85\$/70\$/55\$/35\$	300 \$
70 et plus	800 \$	240\$/200\$/160\$/120\$/80\$	350 \$	105\$/85\$/70\$/55\$/35\$	300 \$

* Autres signifie les catégories suivantes: maître A, B, C, D, E et F, ainsi que senior 3 (H et F)

TABLEAU 7 – BOURSE POUR COURSE PAR ÉTAPES (2)

# Participant	Sr 1-2 H-F		Jr H-F		Autres *
1 ou 2	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
3 à 4	90	G – 60 E – 30; (15) * 2	55	G – 55 n/a	45
5 à 9	140	G – 100 (60 / 40) E – 40; (20) * 2	90	G – 60 E – 30; (15) * 2	70
10 à 14	265	G – 195 (95 / 60 / 40) E – 70; (35) * 2	175	G – 125 (75 / 50) E – 50; (25) * 2	130
15 à 19	395	G – 285 (115 / 75 / 55 / 40) E – 110; (35 / 20) * 2	220	G – 160 (80 / 50 / 30) E – 60; (30) * 2	175
20 à 24	525	G – 375 (135 / 100 / 80 / 60) E – 150; (45 / 30) * 2	265	G – 195 (85 / 55 / 35 / 20) E – 70; (20 / 15) * 2	220
25 à 29	655	G – 455 (135 / 115 / 90 / 70 / 45) E – 200; (60 / 40) * 2	350	G – 250 (95 / 65 / 55 / 35) E – 100; (30 / 20) * 2	265
30 à 39	790	G – 560 (170 / 140 / 110 / 85 / 55) E – 230; (60 / 35 / 20) * 2	440	G – 320 (110 / 80 / 60 / 40 / 30) E – 120; (35 / 25) * 2	350
40 à 49	1 050	G – 750 (225 / 190 / 150 / 110 / 75) E – 300; (75 / 45 / 30) * 2	525	G – 375 (125 / 95 / 70 / 50 / 35) E – 150; (35 / 25 / 15) * 2	440
50 à 59	1 315	G – 935 (280 / 235 / 185 / 140 / 95) E – 380; (95 / 55 / 40) * 2	615	G – 445 (135 / 110 / 90 / 65 / 45) E – 170; (40 / 25 / 20) * 2	525
60 et plus	1 400	G – 1 000 (300 / 250 / 200 / 150 / 100) E – 400; (100 / 60 / 40) * 2	615	G – 445 (135 / 110 / 90 / 65 / 45) E – 170; (40 / 25 / 20) * 2	525



TABLEAU 8 – BOURSE POUR COURSE PAR ÉTAPES (3)

# Participant	Sr 1-2 H-F		Jr H-F		Autres *
1 ou 2	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
3 à 4	125	G – 80 E – 45; (15) * 3	75	G – 75 n/a	65
5 à 9	200	G – 140 (90 / 50) E – 60; (20) * 3	125	G – 80 E – 45; (15) * 3	100
10 à 14	375	G – 270 (135 / 80 / 55) E – 105; (35) * 3	250	G – 175 (105 / 70) E – 75; (25) * 3	190
15 à 19	565	G – 400 (160 / 120 / 80 / 40) E – 165; (35 / 20) * 3	315	G – 225 (110 / 70 / 45) E – 90; (30) * 3	250
20 à 24	750	G – 525 (160 / 130 / 105 / 75 / 55) E – 225; (45 / 30) * 3	375	G – 270 (110 / 80 / 55 / 25) E – 105; (20 / 15) * 3	315
25 à 29	940	G – 640 (190 / 160 / 130 / 95 / 65) E – 300; (60 / 40) * 3	500	G – 350 (105 / 90 / 70 / 50 / 35) E – 150; (30 / 20) * 3	375
30 à 39	1 125	G – 780 (235 / 195 / 155 / 120 / 75) E – 345; (60 / 35 / 20) * 3	625	G – 445 (135 / 110 / 90 / 65 / 45) E – 180; (35 / 25) * 3	500
40 à 49	1 500	G – 1 050 (315 / 260 / 210 / 160 / 105) E – 450; (75 / 45 / 30) * 3	750	G – 525 (160 / 130 / 105 / 75 / 55) E – 225; (35 / 25 / 15) * 3	625
50 à 59	1 875	G – 1 305 (390 / 325 / 260 / 200 / 130) E – 570; (95 / 55 / 40) * 3	875	G – 620 (185 / 155 / 125 / 90 / 65) E – 255; (40 / 25 / 20) * 3	750
60 et plus	2 000	G – 1 400 (420 / 350 / 280 / 210 / 140) E – 600; (100 / 60 / 40) * 3	875	G – 620 (185 / 155 / 125 / 90 / 65) E – 255; (40 / 25 / 20) * 3	750



TABLEAU 8 – BOURSE POUR COURSE PAR ÉTAPES (4)

# Participant	Sr 1-2 H-F	Jr H-F	Autres *		
Nb. coureurs					
1 ou 2	n/a	n/a	n/a	n/a	
3 à 4	175	G – 115 (70 / 45) E – 60; (15) * 4	105	G – 105 (65 / 40) n/a	90
5 à 9	280	G – 200 (100 / 60 / 40) E – 80; (20) * 4	175	G – 115 (70 / 45) E – 60; (15) * 4	140
10 à 14	525	G – 385 (150 / 115 / 80 / 40) E – 140; (35) * 4	350	G – 250 (125 / 75 / 50) E – 100; (25) * 4	265
15 à 19	790	G – 570 (170 / 140 / 115 / 85 / 60) E – 220; (35 / 20) * 4	440	G – 320 (130 / 95 / 65 / 30) E – 120; (30) * 4	350
20 à 24	1 050	G – 750 (225 / 190 / 150 / 110 / 75) E – 300; (45 / 30) * 4	525	G – 385 (150 / 115 / 80 / 40) E – 140; (20 / 15) * 4	440
25 à 29	1 315	G – 915 (275 / 225 / 185 / 140 / 90) E – 400; (60 / 40) * 4	700	G – 500 (150 / 125 / 100 / 75 / 50) E – 200; (30 / 20) * 4	525
30 à 39	1 575	G – 1 115 (335 / 280 / 225 / 165 / 110) E – 460; (60 / 35 / 20) * 4	875	G – 635 (190 / 160 / 125 / 95 / 65) E – 240; (35 / 25) * 4	700
40 à 49	2 100	G – 1 500 (400 / 340 / 280 / 220 / 160 / 100) E – 600; (75 / 45 / 30) * 4	1 050	G – 750 (225 / 190 / 150 / 110 / 75) E – 300; (35 / 25 / 15) * 4	875
50 à 59	2 625	G – 1 865 (495 / 420 / 350 / 275 / 200 / 125) E – 760; (95 / 55 / 40) * 4	1 225	G – 885 (265 / 220 / 175 / 135 / 90) E – 340; (40 / 25 / 20) * 4	1 050
60 et plus	2 800	G – 2 000 (535 / 455 / 375 / 295 / 210 / 130) E – 800; (100 / 60 / 40) * 4	1 225	G – 885 (265 / 220 / 175 / 135 / 90) E – 340; (40 / 25 / 20) * 4	1 050



TABLEAU 9 – BOURSE POUR COURSE PAR ÉTAPES (5)

# Participant	Sr 1-2 H-F		Jr H-F		Autres *
1 ou 2	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
3 à 4	215	G – 140 (90 / 50) E – 75; (15) * 5	130	G – 130 (80 / 50) n/a	105
5 à 9	340	G – 240 (120 / 75 / 45) E – 100; (20) * 5	215	G – 140 (90 / 50) E – 75; (15) * 5	170
10 à 14	640	G – 465 (185 / 140 / 95 / 45) E – 175; (35) * 5	425	G – 300 (120 / 90 / 60 / 30) E – 125; (25) * 5	320
15 à 19	955	G – 680 (205 / 170 / 135 / 100 / 70) E – 275; (35 / 20) * 5	530	G – 380 (150 / 115 / 75 / 40) E – 150; (30) * 5	425
20 à 24	1 275	G – 900 (270 / 225 / 180 / 135 / 90) E – 375; (45 / 30) * 5	640	G – 465 (150 / 115 / 85 / 70 / 45) E – 175; (20 / 15) * 5	530
25 à 29	1 595	G – 1 095 (330 / 270 / 220 / 165 / 110) E – 500; (60 / 40) * 5	850	G – 600 (180 / 150 / 120 / 90 / 60) E – 250; (30 / 20) * 5	640
30 à 39	1 915	G – 1 340 (400 / 335 / 270 / 200 / 135) E – 575; (60 / 35 / 20) * 5	1 065	G – 765 (230 / 190 / 155 / 115 / 75) E – 300; (35 / 25) * 5	850
40 à 49	2 550	3 – 1 800 (480 / 410 / 335 / 265 / 190 / 120) E – 750; (75 / 45 / 30) * 5	1 275	G – 900 (270 / 225 / 180 / 135 / 90) E – 375; (35 / 25 / 15) * 5	1 065
50 à 59	3 190	3 – 2 240 (600 / 505 / 415 / 330 / 240 / 150) E – 950; (95 / 55 / 40) * 5	1 490	G – 1 065 (320 / 265 / 215 / 160 / 105) E – 425; (40 / 25 / 20) * 5	1 275
60 et plus	3 400	3 – 2 400 (640 / 545 / 450 / 350 / 255 / 160) E – 1 000; (100 / 60 / 40) * 5	1 490	G – 1 065 (320 / 265 / 215 / 160 / 105) E – 425; (40 / 25 / 20) * 5	1 275

8.6.1 Coupe du Québec espoir – Tour Cadet

Depuis 2009, les comités organisateurs ne seront plus obligés de remettre des prix ou des bourses aux coureurs cyclistes lors de la Coupe du Québec. Par contre, un comité organisateur qui désire remettre des prix ou des bourses devra en faire l'annonce dans le document d'inscription qui est acheminé aux clubs.

Lors d'un Tour cycliste pour la catégorie cadet, une bourse totalisant 250\$ par catégorie devra être remise en argent ou en marchandise aux trois premiers du classement cumulatif du Tour Cadet. La répartition se fera selon le tableau 8. Pour les juniors F, un montant de 50\$ sera remis au deux premières coureuses de l'étape, réparti comme suit : 30\$ à la première, 20\$ à la deuxième.

TABLEAU 10 – TOUR CADET / ESPOIR

Catégorie	Total	Classement général	Chacune des 5 étapes
Cadet G	250\$	125\$ / 75\$ / 50\$ = 250\$	N/A
Cadet F	250\$	125\$ / 75\$ / 50\$ = 250\$	N/A
Junior F	500\$	125\$ / 75\$ / 50\$ = 250\$	30\$ / 20\$ = 50\$

8.6.2 Remise de prix (Bibite, Pee-wee, Minime et Cadet).

Dans les courses de fin de semaine, de sanction provinciale et nord-américaine, l'organisateur est tenu de donner des médailles aux trois premiers (étapes et classement cumulatif). Si le nombre de participants est inférieur à 4, la règle suivantes est applicable pour la remise de médailles (# coureurs moins 1). Enfin, l'organisateur peut, s'il le désire, remettre également des prix en marchandises lors des épreuves ne comptant pas au classement de la Coupe du Québec



8.6.3 Course de sanction provinciale (avec classement cumulatif)

L'organisateur n'est pas tenu de remettre des prix (excluant les médailles) à chaque course. Cependant, il doit remettre au cumulatif un montant minimum équivalent à 100\$ par épreuve (présence de seniors 1-2), réparti entre les dix premiers. La bourse octroyée doit permettre au 5e coureur au classement cumulatif de couvrir ses frais d'inscription pour la série.

8.6.4 Course régionale

L'organisateur n'est pas tenu de remettre de prix (excluant les médailles) à chaque course, mais doit remettre des prix (argent ou marchandise) aux cinq premiers du cumulatif s'il s'agit d'une série.

8.6.5 Respect du protocole

Les coureurs qui terminent sur le podiums devront obligatoirement s'y présenter en maillot ou en portant le survêtement officiel de l'équipe. Une amende de 50\$ (25\$ pour les catégories espoirs) sera imposée aux coureurs qui ne respectent pas ces procédures. Un coureur qui est absent lors des cérémonies protocolaires, sans qu'il n'ait pris d'arrangement avec l'organisateur, se verra retirer sa bourse et mis à l'amende.

Dans le cas d'un coureur mis à l'amende, à défaut de payer sa facture dans les 30 jours suivant la course, il se verra suspendre jusqu'à ce qu'il ait acquitté son amende auprès de la FQSC.

8.7 AUTRES RÈGLEMENTS

8.7.1 Pré-inscription

- Depuis 2008, la pré-inscription est obligatoire dans les courses par étapes (Coupe du Québec et autres), les CLM individuels, ainsi que les Championnats québécois. **Aucune inscription sur place** ne sera acceptée lors de ces événements. La pré-inscription prendra fin le **mercredi soir à 23h59** précédant la tenue de l'événement. Le système n'acceptera plus d'inscription après cette heure. Les inscriptions se feront en ligne à l'adresse internet suivante <http://www.competitionsfqsc.net/>.
- La pré-inscription aux courses mentionnées au paragraphe précédent sera gérée par la FQSC. La FQSC remettra à l'organisateur le fichier des pré-inscriptions une fois la pré-inscription terminée. Un frais de 3\$ par coureur sera facturé à l'organisateur, en sus des frais pour le fonds de développement déjà en vigueur ;
- Tout coureur pré-inscrit qui ne se présente pas à la course devra faire une demande de remboursement du montant d'inscription de la course auprès de l'organisateur. Il devra toutefois fournir une justification jugée valable et un frais administratif de 5\$ pourra être déduit du montant d'inscription.
- L'organisateur doit faire parvenir l'ensemble des informations relatives à sa course au **minimum 1 mois** avant sa tenue.
- Dans le cas des CLM individuels, la liste de départ sera affichée au plus tard la veille sur la page info-course de l'épreuve. Advenant un nombre élevé de coureurs, les départs s'effectueront aux 30 secondes ;

8.7.2 Horaire de course

Lors d'une épreuve d'un jour, l'horaire des compétitions ne pourra pas débuter avant 9h00 le matin et une période minimale de 30 minutes de dîner sera prévue pour les bénévoles et les commissaires.



8.8 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU CRITÉRIUM

8.8.1 Principes généraux :

- Les coureurs doublés ont le droit de s'accrocher dans le peloton et de suivre la course. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas influencer le déroulement de la course, soit de participer au sprint final, d'être aux devants du peloton ou d'aider un coureur du même club.
- Lors de critères où le circuit est très court, exigü ou comporte des risques, les coureurs seront immédiatement retirés lorsqu'ils sont doublés.
- Si une échappée prend un tour sur le peloton principal, à moins d'un règlement spécifique contraire, tous les coureurs terminent dans le même tour.

8.8.2 Gestion des coureurs doublés lors d'un critérium

Pour les *pee-wee*, tous les coureurs doublés par le peloton restent dans la course.

- La distance de course de cette catégorie ne dépasse pas 6 km (entre 3 et 6 tours) et le nombre de doublés n'est pas très grand.
- Il est rare que les coureurs doublés réussissent à tenir dans le peloton et ce, à cause du grand écart d'âge et de force.
- Les coureurs doublés termineront dans le même tour que le gagnant et leur temps sera calculé en fonction de leur vitesse moyenne et leur nombre de tours doublés.

Pour les *minimes et cadets*, tous les coureurs doublés par le peloton restent dans la course, mais doivent se retirer du peloton lors du sprint final.

- Dans ces deux catégories, où le rythme du peloton peut varier en raison de la longueur de la course, les coureurs doublés parviennent souvent à s'accrocher lorsqu'ils sont doublés. Toutefois, comme les coureurs doublés sont parfois plus fatigués ou tout simplement moins expérimentés, le sprint final devient périlleux.
- Au son de la cloche du dernier tour, les coureurs doublés par le peloton seront dans l'obligation de se laisser distancer du peloton et ne pourront disputer le sprint final. Ils seront ensuite classés selon leur nombre de tours doublés.
- Les coureurs qui ne respecteront pas les consignes décrites précédemment seront disqualifiés.

Pour les *catégories élites* (junior, senior et maître), tous les coureurs doublés par le peloton restent dans la course, mais doivent se retirer du circuit dans les 5 derniers kilomètres.

- Lorsque les derniers tours sont affichés, les tours de compensation se terminent et les coureurs doublés sont avertis qu'ils doivent quitter le circuit.
- Les coureurs qui ne respecteront pas les consignes décrites précédemment seront disqualifiés.
- Les points ne seront attribués qu'à ceux qui n'ont pas été doublés. Par exemple, si seulement 7 coureurs n'ont pas été doublés, seuls ces 7 coureurs recevront des points.

8.8.3 Le classement des coureurs doublés lors d'une course d'une journée

- Les classements seront effectués de la même façon que par les années passées.
- Une moyenne de temps sera effectuée et ce temps sera attribué pour chaque tour doublé.



- Dans les catégories élites, les coureurs doublés et sortis avant la fin de la course se verront attribuer le temps final d'arrivée du dernier coureur non-doublé auquel on additionnera une moyenne pour chaque tour doublé.

8.8.4 Gestion des coureurs doublés lors d'une course par étapes

- Lors des courses par étapes, les coureurs doublés par le peloton devront demeurer dans la course jusqu'aux 5 derniers kilomètres tel qu'énoncé précédemment, à moins qu'un hors-délai soit appliqué ou que le circuit soit jugé non sécuritaire. Dans ce dernier cas, le temps des coureurs doublés sera réajusté.
- Lors de critères de type course aux points tels les Mardi Lachine, les doublés seront retirés automatiquement.

8.9 GESTION DE LA LIGNE JAUNE

8.9.1 Critérium :

- Dans le cas des critères, la notion de ligne jaune ne s'applique pas étant donné que le circuit est fermé et que les coureurs peuvent généralement utiliser la largeur totale de la route.

8.9.2 Contre-la-montre :

- Pour les contre-la-montre, les coureurs devront rester à droite de la chaussée à moins que la voie ne soit complètement fermée à la circulation. Dans tous les cas, ils devront respecter la ligne jaune.

8.9.3 Course sur route :

- Pour les courses sur route, il est impératif que les coureurs restent dans la voie de droite et ce, peu importe le circuit.
- Dans les très rares cas où les coureurs pourraient utiliser les deux côtés de la route, cela leur sera précisé au départ de la course.
- Dans le cas de montées, de courbes ou de vents de côtés (bordures), franchir la ligne jaune ne sera pas toléré, car c'est souvent le moment où les automobilistes ne voient pas venir les coureurs et qu'un accident grave peut survenir.

En cas de non respect, les commissaires appliqueront la sanction prévue, la disqualification, car il en va de la sécurité des coureurs.

8.10 TOUR DE COMPENSATION

Sur un circuit de 3 km et moins, un tour de compensation sera alloué jusqu'à 5 km de la fin de l'épreuve, pour bris mécanique, crevaison ou chute, suite à une vérification effectuée par un commissaire. Par ailleurs, un coureur pourra obtenir **autant de tours de compensation qu'il y a d'incidents**. Un ou des coureur(s) retardé(s) en raison d'une chute ne pourra obtenir de tour de compensation que s'il a chuté lui-même. Aucun tour de compensation ne sera accordé pour une course de moins de 15 km, sauf si l'incident survient dans le premier tour de l'épreuve.

8.11 ABANDON

Un coureur qui abandonne doit aviser le commissaire à la table immédiatement sous peine d'amende. (Article 2.2.030 des Règlements UCI Route)

8.12 ÉCHAUFFEMENT

Lors d'un critérium, il est interdit à quiconque de s'échauffer sur le parcours tant que le dernier coureur en course n'a pas terminé son épreuve. Le commissaire pourra refuser le départ d'un coureur ou le pénaliser (argent ou temps) dans le communiqué d'après course.



8.13 VÉRIFICATION DES BRAQUETS À LA FIN DE LA COURSE

Les 10 premiers dans les catégories pee-wee, minime, cadet et junior doivent faire vérifier leurs braquets en fin de course.

8.14 SPRINTS INTERMÉDIAIRES

Lors de sprints intermédiaires, autres que dans le cas de courses aux points, les prix doivent avoir une valeur minimale de 10\$ pour les catégories pee-wee, minime et cadet, et de 20\$ pour les catégories junior, senior et maître. Le commissaire en chef peut refuser un prix s'il le juge inapproprié.

8.15 POLITIQUE DE REMISE DES MÉDAILLES

8.15.1 Critérium; course sur route à peloton unique sur un circuit

- 15 minutes après l'arrivée des coureurs admissibles aux médailles et aux bourses (maximum de cinq), l'opérateur du vidéo finish transmet au juge à l'arrivée la liste de ces coureurs. Il y est alors inscrit « classement provisoire » dans le haut de la feuille.
- Les commissaires, qui ont noté l'arrivée des coureurs à la criée, valident la liste transmise (coureur doublé, etc.) et s'assurent qu'aucun protêt n'est déposé;
- La liste est transmise à l'organisateur (prévoir une copie pour les journalistes). La remise des médailles et des bourses doit être complétée au plus tard 30 minutes suivant l'arrivée des premiers coureurs.

8.15.2 Course à pelotons multiples sur un même circuit où la distance n'excède pas 1 tour entre les catégories (Ste-Martine, Pont-Rouge, etc.)

- 15 minutes après l'arrivée des coureurs admissibles aux médailles et aux bourses (maximum de cinq) du dernier groupe sur le circuit, l'opérateur du vidéo finish transmet au juge à l'arrivée la liste de ces coureurs pour chaque catégorie distincte. Il y est alors inscrit « classement provisoire » dans le haut de la feuille;
- Les commissaires, qui ont noté l'arrivée des coureurs à la criée, valident la liste transmise (coureur doublé, etc.) et s'assurent qu'aucun protêt n'est déposé;
- La liste est transmise à l'organisateur (prévoir une copie pour les journalistes). La remise des médailles et des bourses, selon l'ordre d'arrivée des différents groupes, doit être complétée au plus tard 30 minutes suivant l'arrivée du dernier groupe (excluant le peloton cyclosportif)

8.15.3 Course à pelotons multiples sur un même circuit où la distance excède 2 tours entre les catégories

- Dans la mesure où le podium est situé près de la ligne d'arrivée, il est possible de procéder à la remise des médailles et des bourses pour la catégorie dont la course est la moins longue, selon la procédure établie ci-dessus.

8.15.4 CLM individuel

- 15 minutes après l'arrivée du dernier coureur de chaque catégorie, l'opérateur du vidéo finish transmet au juge à l'arrivée la feuille des résultats préliminaires;
- Les commissaires valident la liste transmise (coureur DNS, DNF, pénalité etc.) puis les résultats sont affichés pour donner l'opportunité aux coureurs de faire appel, s'il y a lieu;
- La liste des coureurs admissibles aux médailles et aux bourses est transmise à l'organisateur (prévoir une copie pour les journalistes et les directeurs sportifs qui en font la demande). La remise des médailles et des bourses doit être complétée au plus tard 30 minutes suivant l'arrivée du dernier coureur de chacune des catégories.

8.15.5 Course par étapes :

- Les remises des médailles doivent avoir lieu après chacune des étapes, sauf dans le cas du contre-la-montre individuel où la remise peut se faire 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.



8.15.6 Dernière étape et classement général

- 15 minutes après l'arrivée des coureurs admissibles aux médailles et aux bourses (maximum de six) du dernier groupe sur le circuit, l'opérateur du vidéo finish transmet au juge à l'arrivée la liste de ces coureurs pour chaque catégorie distincte. Il y est alors inscrit « classement provisoire » dans le haut de la feuille;
- Les commissaires, qui ont noté l'arrivée des coureurs à la criée, valident la liste transmise (coureur doublé, etc.) et s'assurent qu'aucun protêt n'est déposé;
- La liste est transmise à l'organisateur (prévoir une copie pour les journalistes). La remise des médailles et des bourses, selon l'ordre d'arrivée des différents groupes, doit être complétée au plus tard 60 minutes suivant l'arrivée du dernier groupe (excluant le peloton cyclosporatif).

8.16 DOSSARD PERMANENT

Depuis 2002, les coureurs utilisent un dossard permanent dans l'ensemble des courses au Québec, exception faite des courses de sanction nationale et internationale, où l'organisateur lui remet des dossards. Chaque coureur se verra ainsi remettre quatre dossards et une plaque de cadre en début de saison. Cette mesure vise à faciliter le travail des commissaires, celui des organisateurs, tout en permettant une identification plus facile de la part des spectateurs.

- Lors de l'inscription, le coureur **doit obligatoirement présenter sa licence** et donner son numéro de dossard permanent.
- Le coureur devra porter deux dossards et une plaque de cadre dans toutes les épreuves à l'exception du jeu d'adresse et du contre-la-montre individuel, où il ne sera tenu de porter qu'un dossard, la plaque de cadre étant facultative ;
- Les dossards seront attribués aux coureurs sur les sites de courses (du moins en début de saison). Pour les circuits régionaux, les dossards seront distribués par le commissaire responsable de la région ;
- Un coureur qui n'a pas son dossard à une course devra payer un montant additionnel de 10\$ à l'inscription (5 \$ de pénalité et 5\$ de dépôt pour qu'on lui prête deux dossards qu'il doit remettre après la course) ;
- Un licencié d'un jour ou coureur étranger (n'a donc pas de dossard permanent) devra effectuer un dépôt de 10\$ lors de l'inscription (remboursé seulement sur remise des deux dossards) ;
- Un coureur qui se présentera à la ligne de départ sans avoir payé son inscription sera automatiquement suspendu pour une période d'un mois ;
- Un coureur surpris à avoir prêté ses dossards à quelqu'un se verra retirer sa licence pour le reste de la saison ;
- Les dossards ne sont valables que pour un an et seront remplacés l'année suivante. L'année ainsi que les logos de la FQSC et du commanditaire figureront sur le dossard. Toute modification au dossard (plié, coupé, ...) entraînera une amende de 10\$. Si le dossard est coupé, le coureur devra également s'en procurer un nouveau au montant de 10\$;
- Lors des courses de sanction provinciale et nord-américaine, le coureur doit prendre le départ avec une plaque de cadre dûment installée sur son vélo. En cas de perte, il pourra se procurer une nouvelle plaque de cadre à la table d'inscription avant une course au montant de 10\$. Tout coureur pris en défaut de ne pas avoir sa plaque de cadre, recevra une amende de 10\$;
- Un coureur maître C-D désirant prendre part à une épreuve impliquant des coureurs seniors (provinciale ou régionale) devra obtenir un nouveau dossard auprès de la FQSC ou à la table d'inscription de l'épreuve.



8.17 DISCIPLINE

Un coureur qui sera pris en défaut pour comportement anti-sportif, pour s'être battu, avoir commis une fraude ou un geste irrégulier, avoir une conduite déplacée en public, avoir injurié un commissaire, etc. . . , pourra être disqualifié par le commissaire en chef de l'épreuve. Une pénalité plus sévère, selon l'importance de l'infraction, pourra également être imposée par le Comité directeur.

8.18 SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie ne sera permis sans l'approbation écrite du coordonnateur route et piste. Lorsqu'une telle autorisation est émise, la preuve écrite doit être présentée au moment de l'inscription à chaque course.

Pour les catégories pee-wee, minime et cadet, aucun surclassement ne sera effectué en saison, à l'exception de cas particuliers (équipe du Québec). À compter du 1er juillet, les athlètes qui en sont à leur dernière année dans la catégorie cadets (nés en 1994) seront autorisés à courir dans la catégorie junior, seulement lorsque aucune épreuve n'est prévue pour la catégorie cadet le même week-end. Cette autorisation n'est pas valide dans le cas où les coureurs juniors H évoluent avec les seniors 2 (ex.: Mardis de Lachine). À fin de la saison, les coureurs de la catégorie cadet (1ère année) ayant rencontré l'un des deux critères suivants pourront être considérés pour un surclassement dans la catégorie junior la saison suivante, s'ils le désirent.

1. terminer parmi les trois premiers au classement cumulatif de la Coupe du Québec;
2. remporter une des trois épreuves du Championnat québécois sur route.

8.19 SOUS-CLASSEMENT

Depuis 1999, des mesures ont été prises afin de permettre à des athlètes qui éprouvent de la difficulté à évoluer dans leur groupe d'âge, à acquérir plus d'expérience dans la catégorie d'âge qui précède. Ces mesures s'adressent aux coureurs des catégories pee-wee à junior inclusivement.

Voici un résumé de cette réglementation:

3. Un coureur, à sa première année dans une catégorie donnée, pourra, s'il le désire, évoluer dans la catégorie d'âge précédente (ex : minime 1ère année peut courir avec les pee-wee). Il n'a pas besoin d'autorisation écrite, son année de naissance étant suffisante;
4. Un coureur débutant, à sa dernière année dans une catégorie donnée, pourra, avec une autorisation écrite de la fédération, évoluer dans la catégorie d'âge précédente (ex : cadet 2e année débutant peut courir avec les minimes);
5. Les coureurs qui évoluent ainsi dans une catégorie d'âge inférieure, n'ont pas droit au classement de cette épreuve;
6. Dès qu'un coureur termine parmi les 3 premiers dans une course (nord-am.), il n'a alors plus le droit de courir dans la catégorie d'âge inférieure;
7. Lors des Championnats québécois sur route et des Jeux du Québec, les coureurs doivent obligatoirement évoluer dans leur catégorie d'âge;
8. La catégorie qui apparaîtra sur la licence est celle correspondant à la catégorie d'âge réelle du coureur;
9. Tout coureur qui évolue dans une catégorie d'âge inférieure à la sienne, doit se conformer aux limites de braquet de la catégorie en question (ex: un coureur minime 1ère année, qui choisit de courir avec les pee-wee, devra respecter la limite de braquet de la catégorie pee-wee, soit 5,60 m (équivalent à 42x16).

Pour le sous-classement des coureurs maîtres, veuillez vous référer à la section «catégorie maître».



8.20 VÉLO

La réglementation sur les vélos (particulièrement sur les designs) adoptée par l'Union cycliste internationale sera appliquée pour toutes les catégories, et dans toutes les courses au Canada. Certaines exceptions (roues de diamètres différents – vélo de petite dimension) seront tolérées pour les coureurs des catégories pee-wee et minime.

Voici les trois grands principes qui sous-tendent la réglementation des vélos au niveau de l'UCI (articles 1.3.006 à 1.3.025) des règlements UCI): (1) le vélo doit être construit autour d'un cadre triangulaire; (2) le cadre doit être composé d'éléments tubulaires; (3) le vélo doit avoir des roues de diamètre identique.

Par ailleurs, veuillez prendre note que les vélos dont le tube horizontal est descendant ou ascendant sont admissibles, dans la mesure où l'inclinaison du tube supérieur n'excède par une hauteur maximale de 16 cm (1.3.020).

La vérification des vélos sera désormais obligatoire dans toutes les épreuves de contre-la-montre de sanction provinciale, nord-américaine, nationale et internationale. Le cycliste devra arriver au moins 15 minutes avant son départ pour faire vérifier son vélo et il ne pourra plus quitter l'espace après la vérification finale. Un coureur arrivant en retard ne pourra pas prendre le départ de sa course. Les commissaires seront disponibles pour une mesure préliminaire avant le départ de la première épreuve.

Pee-wee, minime et cadet

Lors de courses par étapes (CLM ind, critérium, route), le même vélo devra être utilisé dans toutes les épreuves. Seules les barres de triathlon et les casques profilés seront autorisés pour le CLM individuel, pour les coureurs de la catégorie cadet seulement.

8.21 ROUES PLEINES, À BÂTONS ET DIMENSION DE LA JANTE.

Veuillez prendre note que depuis 2002, la FQSC adhère à la nouvelle réglementation de l'UCI sur les roues, tel que défini à l'article 1.3.018. L'Association cycliste canadienne a également entériné cette réglementation pour l'ensemble des catégories et des courses au Canada.

Selon cet article, les roues dites classiques n'ont pas besoin de faire l'objet de tests de sécurité et sont donc autorisées sans restriction. On entend par roue classique, une roue de 16 rayons métalliques minimum ; les rayons peuvent être ronds, plats ou ovales pour autant qu'aucune dimension n'excède 2,4 mm ; la coupe de la jante doit s'inscrire dans un gabarit de 2,5 cm de côté.

Pour tout autre modèle de roue, seul ceux qui ont été approuvés préalablement par l'UCI seront acceptés dans les épreuves sur route en groupe. Afin de savoir si un modèle de roue est approuvé, veuillez consulter le site de l'UCI à l'adresse suivante : <http://www.uci.ch/templates/UCI/UCI2/layout.asp?MenuId=MTk10Q>. Prenez note que cette liste évoluera dans le temps et qu'elle doit être considérée comme la seule source pour vérifier si un modèle est approuvé. Un modèle qui n'apparaît pas sur la liste sera donc refusé dans les courses sur route en groupe.

Junior, senior et maître

Les coureurs des catégories junior, senior et maître sont autorisés à utiliser les roues pleines ou à bâtons lors des CLM. Lors des épreuves en peloton, ils devront se conformer à la règle 1.3.018 décrite ci-haut.

Pee-wee, minime et cadet

Les coureurs cadets, minime et pee-wee ne sont pas autorisés à utiliser les roues pleines et les roues à bâtons. De plus, la hauteur maximale que pourra avoir la jante ne devra pas être supérieure à 35mm. La mesure ne tient pas compte du pneu.

8.22 GUIDONS DE TRIATHLON ET DE TYPE "SPINACCI"

Les guidons dits "delta", "en forme de cornes", de triathlète" et munis de cintres courts (Spinacci) sont interdits dans les épreuves disputées en peloton ;



L'utilisation de ce type d'équipement est interdite en tout temps pour les coureurs des catégories pee-wee et minime.

8.23 CASQUE RIGIDE

Le port du casque rigide, conforme aux normes de US.DOT, ANSI, SNELL, ASTM, CSA ou US CPSC, est obligatoire pour toutes les catégories sans restriction, quel que soit le type d'épreuve ou le niveau de sanction. Le port du casque est aussi obligatoire lors du réchauffement et à l'entraînement.

Les casques pour les épreuves chronométrées (CLM – Piste) non homologués ne sont plus acceptés lors des CLM, de même que lors des épreuves sur piste. Le cycliste se présentant avec un casque illégal ne pourra prendre le départ de la course.

L'utilisation d'un casque profilé pour les épreuves chronométrées sera interdite pour les coureurs pee-wee et minime.

8.24 RADIO

Prenez note qu'à compter de 2010, l'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs sera interdite dans toutes les courses sur route. La seule exception à cette règle dans les épreuves sanctionnées au Québec concerne les deux épreuves du Pro Tour. Pour connaître le libellé exact de la règle, veuillez consulter l'article 2.2.024 du Règlement de l'UCI.

8.25 SYSTÈME DE COMMUNICATION ET BALADEUR (CD, MP3, IPOD...)

Avec l'utilisation grandissante des systèmes de communications lors des courses sur route (radio avec écouteurs), il convient de restreindre l'utilisation de ce type d'équipement. De ce fait, l'utilisation de ce type d'équipement est interdite pour les coureurs des catégories pee-wee, minime, cadet, junior et durant les épreuves regroupant seulement les coureurs moins de 23 ans (U23), conformément à la réglementation 2.2.024 de l'UCI.

L'utilisation de baladeur (CD, MP3, iPod, ...) est strictement interdite sur les sites de compétition, en course et lors de l'échauffement.

8.26 TRANSFERT DE CLUB

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DEPUIS L'AUTOMNE 2009

Définition :

Club cycliste ou Club : Club qui est affilié à la FQSC seulement

Groupe sportif ou Équipe : Équipe qui est affiliée auprès de la FQSC et à l'ACC et/ou à l'UCI, et dont les coureurs doivent signer un contrat.

Application :

Le transfert de club s'applique aux coureurs masculins et féminins des catégories suivantes : Pee-Wee, Minime, Cadet, Junior et Senior

Les coureurs maîtres n'ont plus besoin de la signature du président pour changer de club. Par contre, s'ils désirent changer d'équipe en cours de saison, il devra obtenir une libération de son club d'origine.

1. La licence émise par la FQSC à un athlète expire le 31 décembre de chaque année. Conformément à sa politique d'affiliation, le secteur route et piste de la FQSC ne reconnaît que des contrats d'une durée d'un an, se terminant au plus tard le 31 décembre.
2. Un athlète appartenant à un club/équipe peut demander son transfert à un autre club/équipe entre le **15 septembre et le 30 novembre**. L'entité auquel appartient un athlète doit accorder à ce dernier une libération réclamée faite durant cette période.



3. Le transfert de club/équipe exige qu'un athlète transmette à la FQSC avec sa demande de licence une libération dûment signée par le président de sa formation d'appartenance sur le formulaire prescrit par la FQSC.
4. Lorsqu'un club/équipe avise par écrit la FQSC son intention de cesser ses activités, cesse ses opérations ou est dissout, ses athlètes peuvent alors se joindre à une autre entité sans compensation ni droit rattaché. Dans le cas d'une fusion entre deux clubs/équipes, les droits de cette réglementation s'appliqueront à la nouvelle formation fusionnée.
5. Un athlète peut obtenir son transfert en dehors de la période du 15 septembre au 30 novembre, s'il obtient de son club d'appartenance une libération dûment signée par le président de ce club sur le formulaire prescrit par la FQSC.
6. L'athlète appartenant à un club/équipe peut devenir indépendant en tout temps au cours d'une année. Il n'a pas, en ces circonstances, à obtenir le consentement de son club/équipe d'origine. Toutefois, si au cours de la même année il désire s'affilier à un autre club, il doit alors obtenir le consentement de son club/équipe d'origine.

8.27 INDEMNITÉS DE FORMATION

Lors du transfert d'un athlète d'un club à un autre club ou Groupe sportif, l'entité acquéreur peut être tenue de verser une indemnité de formation au club d'origine selon la catégorie et le niveau de performance de l'athlète. ***Voir la politique complète de la FQSC sur les indemnités de formation sur le formulaire de demande de libération. Veuillez enfin prendre note que seuls les athlètes figurant sur la liste des athlètes identifiés (excellence, élite, relève et espoir 1) peuvent faire l'objet d'une demande d'indemnité de formation.***

8.28 SOLLICITATION ET MARAUDAGE

La sollicitation par un club/équipe (dirigeant ou athlète) d'un athlète appartenant à un autre club est permise entre le 15 septembre et le 30 novembre. Toute sollicitation faite en dehors de cette période doit être considérée comme du maraudage et est formellement interdite. Par contre, les Groupes sportifs sont autorisés à effectuer une transaction d'un coureur entre la période allant du 1er au 25 juin et ils peuvent inviter un coureur à agir comme stagiaire à partir du 1er août en vue d'une sélection dans cette équipe la saison suivante. Un club qui sera trouvé coupable d'avoir effectué du maraudage pourra se voir imposer une pénalité. ***Voir la politique complète de la FQSC sur le maraudage.***

8.28.1 Club d'appartenance – catégories de développement

Afin de mieux encadrer les changements de club, particulièrement dans les catégories de jeunes coureurs, la FQSC a décidé d'introduire la réglementation suivante, qui est en vigueur depuis la saison 2007. Cette réglementation vise à protéger les clubs qui assurent le développement de jeunes coureurs, tout en respectant les libertés individuelles des coureurs.

7. Dans une région donnée (région définie selon la répartition utilisée dans la cadre du programme des Jeux du Québec), tout nouveau club de développement est invité recruter ses membres parmi les coureurs indépendants ou amener de nouveaux coureurs à la pratique du sport cycliste. Pour une période de trois ans, tout nouveau club de développement ne devrait pas recruter ses membres parmi les coureurs des catégories pee-wee, minime et cadet de clubs existants ;
8. Afin de favoriser l'éclosion de clubs de développement en région, un coureur évoluant dans la catégorie pee-wee, minime ou cadet devra en priorité courir pour un club de sa région. Si aucun club n'existe (ou si la catégorie du coureur n'est pas représentée), un coureur d'une de ces catégories pourra se joindre à une équipe d'une région limitrophe (voir tableau 2). S'il n'existe aucun club dans la région limitrophe pour accueillir l'athlète, alors ce dernier pourra se joindre à un club de son choix ;
9. Un club de développement est par définition, un club qui accueille en ses rangs des coureurs d'âge pee-wee, minime ou cadet ou junior désirant pratiquer le cyclisme de compétition. Un club de développement comprend plus d'une catégorie de coureurs et admet des jeunes de tout sexe ;
10. Tout coureur déjà inscrit dans un club appartenant à une région autre que celle dans laquelle il réside pourra demeurer au sein de ce club (clause grand-père), tant et aussi longtemps qu'il demeure dans ce club.



8.28.2 Procédure en cas de plainte pour maraudage

1. Un club qui estime être victime de maraudage de la part d'un autre club (dirigeant ou athlète) à l'endroit d'un de ses coureurs, doit déposer une plainte par écrit au coordonnateur route et piste de la FQSC. Cette plainte doit être documentée.
2. À la suite de la plainte pour maraudage, la FQSC procédera à une investigation et tiendra par la suite, au besoin, une rencontre avec les différentes parties concernées. La composition du Comité pour entendre les parties sera déterminée par le Comité directeur.
3. La décision finale concernant la plainte pour maraudage est sans appel.

8.29 CHAMPIONNATS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS SUR ROUTE

Lors du Championnat canadien sur route, il n'y a qu'un seul départ pour la catégorie senior, mais il y a cependant deux classements, soit un pour la catégorie Élite (23 ans et +) et un autre pour la catégorie Espoir (U 23). À noter également, qu'au Championnat canadien, les coureurs seniors 3 doivent courir dans leur catégorie d'âge (Élite ou Espoir) et n'ont pas de classement distinct.

Au Championnat québécois sur route, on ne fait pas de distinction chez les seniors entre les coureurs Élite (23 ans et +) et les coureurs Espoir (moins de 23 ans). Toutefois, il y a un classement pour les coureurs senior 1-2 H et un autre spécifiquement pour les coureurs senior 3 H.

8.30 CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS SUR ROUTE

Les championnats québécois sur route sont ouverts aux amateurs et aux professionnels. À noter que tous les Championnats québécois sont ouverts depuis 2003, ce qui signifie que des coureurs de l'extérieur du Québec (qui ne détiennent pas une licence de la FQSC) sont autorisés à prendre part au Championnat québécois, sans toutefois être admissibles aux médailles et au maillot de champion québécois.

8.30.1 Événements

1. Le Championnat québécois sur route Élite regroupe les coureurs des catégories junior (H, F), senior (H 1-2, H 3, F 1-3), maîtres hommes (A, B, C, D) et maîtres femmes (E, F);
2. Le Championnat québécois sur route Espoir regroupe les coureurs des catégories bibitte (H, F), pee-wee (H, F), minime (H, F), cadet (H, F), ainsi que les catégories paracyclisme (tandem, paralysie cérébrale, amputé et cyclisme à main);
3. À partir de 2009, le Championnat québécois de CLM par équipe regroupera les coureurs de toutes les catégories à l'exception des pee-wee. Voici les catégories au programmes : Minime G, Minime F, Cadet G, Cadet F, Junior H, Junior F, Senior H, Senior F, Maître A, Maître B-C-D et maître féminine. Les équipes seront constituées de 4 coureurs, dont 3 doivent provenir de la même formation. Pour les femmes, il s'agira d'équipes de 3 coureuses, dont 2 doivent provenir de la même formation. Les équipes peuvent avoir au maximum un coureur non licencié au Québec, seulement si ce dernier est membre de leur formation et évolue dans la même catégorie. Les équipes affiliées à l'extérieur du Québec sont admissibles, dans la mesure où au moins trois coureurs sont licenciés à la FQSC pour les hommes, et deux dans le cas des femmes. Un coureur devra faire une demande de surclassement par écrit au Coordonnateur pour courir dans une équipe de niveau supérieur.
4. Un Championnat québécois de critérium sera présenté et regroupe les coureurs des catégories junior, senior et maître homme et femme.

8.30.2 Critères d'éligibilité



Pour être admissible aux médailles et maillots de Champion québécois, un coureur doit détenir une licence de la FQSC. Pour se faire, le coureur doit avoir la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu, et avoir une résidence permanente au Québec depuis 3 mois.

Un coureur ne peut participer à plus d'un Championnat québécois sur route, exception faite des coureurs cadets dernière année, qui peuvent participer au Championnat québécois Élite dans la catégorie junior (H ou F).

8.30.3 Prix d'équipe

Le classement par équipe vise à susciter le recrutement et le développement d'athlètes dans toutes les catégories Espoir, à récompenser les clubs qui ont des athlètes dans chacune des catégories, à favoriser un plus grand sentiment d'appartenance au club, et à créer un enjeu collectif. Introduit pour la première fois en 2004 au Championnat québécois sur route Espoir, le classement par équipe est également en vigueur dans le cadre de la Coupe du Québec Espoir depuis 2006.

Le classement par équipe sera établi de la façon suivante:

- Les résultats des six catégories suivantes sont comptabilisés pour le classement par équipe: pee-wee F, pee-wee G, minime F, minime G, cadet F et cadet G ;
- Addition des positions obtenues par le meilleur athlète de chaque club pour chacune des catégories, et ce dans chacune des épreuves (route, critérium, CLM individuel, jeu d'adresse). Aucun point ne sera accordé pour le classement à l'Omnium ;
- Dans le cas où un club ne compte aucun athlète dans une catégorie, un pointage sera attribué pour cette catégorie, correspondant au rang du dernier athlète plus 1 (ex : 25 partants, le club qui n'a pas d'athlète dans cette catégorie se voit attribuer 26 points) ;
- Lors du Championnat Québécois, le club qui totalisera le plus bas pointage, au terme des épreuves du championnat, sera couronné champion du Québec au classement par équipe ;
- Lors de la Coupe du Québec, le classement retiendra les 4 résultats d'une fin de semaine pour la compilation finale. Le club qui totalisera le plus bas pointage, au terme de la saison, sera couronné équipe championne de la Coupe du Québec ;
- Les trois premiers clubs du classement par équipe se verront remettre une plaque pour témoigner de leur performance lors des Championnats Québécois et pour la saison de la Coupe du Québec.

8.30.4 Politique de remise des médailles et maillots

Lors de tous les Championnats Québécois, un minimum de 5 coureurs doivent participer dans une catégorie donnée pour qu'un maillot de champion québécois soit décerné. De plus, la règle du moins 1 s'applique pour l'attribution de médailles, s'appuyant sur le fait qu'il est nécessaire de devancer quelqu'un pour se mériter une médaille (i.e. 1 coureur, aucune médaille ; 2 coureurs, 1 médaille ; 3 coureurs, 2 médailles ; 4 coureurs et +, 3 médailles).

8.31 COUPE DU QUÉBEC

La Coupe du Québec Espoir Argon 18, réservée aux coureurs des catégories pee-wee (H, F), minime (H, F) et cadet (H, F), est constituée de 5 courses par étapes comportant chacune, selon les catégories, trois des quatre épreuves suivantes : course sur route, CLM individuel, critérium, Sprint parallèle et jeu d'adresse. Les jeunes de la catégorie Bibitte participent également à la Coupe du Québec Espoir et ont deux épreuves (jeu d'adresse et critérium), sans toutefois être considérés au niveau du Classement de la Coupe du Québec.

Voici les règles générales s'appliquant aux différentes Coupes du Québec:

8.31.1 CLASSEMENT GÉNÉRAL COUPE DU QUÉBEC



Le meneur de chaque catégorie au classement général aux points de la Coupe du Québec portera un maillot bleu de leader qui permettra de le distinguer. Le maillot de leader sera attribué au meneur au classement au terme de chaque fin de semaine de la Coupe du Québec. Le meneur de la série est tenu de porter le maillot de leader lors de la tranche (fin de semaine) suivante de la Coupe du Québec. L'attribution des points se fera comme suit :

1. Les points sont attribués à chacune des étapes de la fin de semaine (1er : 15 pts ; 2e : 12 pts ; 3e : 10 pts ; 4e : 8 pts ; 5e : 6 pts ; 6e : 5 pts ; 7e : 4 pts ; 8e : 3 pts ; 9e : 2 pts, et 10e : 1 pt) ;
2. Le classement de la Coupe du Québec sera établi au cumulatif de la saison, sur la base des meilleurs pointages obtenus (4 sur 5) dans chacune des épreuves, i.e. les 4 meilleurs résultats sur route, les 4 meilleurs au critérium, . . . ;
3. Advenant une égalité au classement cumulatif de la Coupe du Québec pour l'une des trois premières positions, la priorité sera accordée à l'athlète ayant obtenu la meilleure performance au classement cumulatif aux points lors de la tranche finale.

Lors de la compilation, une mention indiquera si l'athlète est de première, deuxième ou troisième année dans sa catégorie, ce qui permettra aux athlètes de pouvoir comparer le classement vis-à-vis les autres athlètes de leur âge. Tous les athlètes qui ont cumulé des points au classement général au cours de la série de la Coupe du Québec Espoir recevront un certificat indiquant leur rang qui sera produit par la FQSC.

8.31.2 CLASSEMENT DU MEILLEUR SPRINTER COUPE DU QUÉBEC

Depuis 2008, un classement intermédiaire permet de déterminer qui est le meilleur sprinter de la Coupe du Québec, et ce dans chaque catégorie. Le pointage est attribué selon la formule suivante : 7-5-3-2-1 points pour les 5 premiers. Un bracelet sera attribué au meneur de ce classement, et il aura le privilège d'être appelé en 2e au départ des coureurs. Lors des épreuves sur route, le sprint se déroulera à la ligne d'arrivée et un drapeau jaune indiquera l'arrivée d'un sprint intermédiaire. Lors d'un critérium, il devra y avoir une cloche annonçant le sprint intermédiaire et l'utilisation du drapeau jaune lors du sprint intermédiaire. Advenant une égalité au classement, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de victoires. S'il y a encore égalité, ce sera par le plus grand nombre de 2e positions et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il soit possible de départager les coureurs.

Les sprints se dérouleront selon la formule suivante :

- Pee-Wee : Critérium : 1 sprint mi-course
- Minime : Route : 1 sprint mi-course Critérium : 2 sprints intermédiaires
- Cadet : Route : 1 sprint mi-course Critérium : 3 sprints intermédiaires

8.31.3 CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR COUPE DU QUÉBEC

Depuis 2008, un classement intermédiaire permet de déterminer qui est le meilleur grimpeur de la Coupe du Québec, et ce dans chaque catégorie. Les sprints se dérouleront obligatoirement à la fin d'une côte ou d'un faux plat. Les points seront attribués selon la formule suivante 5-3-1 pour les 3 premiers. Un bracelet sera attribué au meneur de ce classement, et il aura le privilège d'être appelé en 3e au départ des coureurs. Advenant une égalité au classement, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de victoires. S'il y a encore égalité, ce sera par le plus grand nombre de 2e positions.

Les sprints se dérouleront selon la formule suivante (en fonction du parcours) :

- Pee-Wee : 1 à 2 GPM
- Minime : 2 à 3 GPM
- Cadet : 3 à 4 GPM

8.31.4 Procédure de réclamation



Lors d'une course cycliste, seulement les représentants des clubs qui ont une licence peuvent faire une réclamation auprès des commissaires. En aucun temps, les parents ne peuvent intervenir auprès des commissaires, sous peine que la réclamation soit irrecevable. Un formulaire sera disponible auprès des commissaires à cet effet. Le formulaire de réclamation est disponible au lien suivant :

http://www.fqsc.net/commissaires/RP/Formulaire/RP_Form_Protet_Web.doc

8.32 JEUX DU QUÉBEC

8.32.1 Règles de participation

La prochaine Finale provinciale des Jeux du Québec sera organisé à Gatineau en 2010 et s'adressera aux coureurs des catégories minime et cadet ;

Pour participer à la finale régionale, les athlètes qui ne détiennent pas de licence régulière de la FQSC doivent se procurer une licence d'événement (sur place). Ils doivent fournir une preuve d'identité, indiquant leur date de naissance ainsi que leur lieu de résidence permanente (adresse figurant sur le bulletin scolaire). Les athlètes doivent se qualifier dans la région de leur résidence permanente.

Les régions qui n'ont pas tenu de finale régionale en cyclisme en 2008-2009 et 2010 ne pourront être représentées à la Finale provinciale en 2010 ;

Lors de la Finale provinciale (2010), les athlètes et accompagnateurs doivent obligatoirement détenir la licence régulière de la FQSC. Les athlètes qui se qualifient avec une licence d'événement doivent prendre la licence régulière, disponible à moitié prix à compter du 15 juillet (mesure uniquement pour les Jeux du Québec) ;

Les athlètes sélectionnés doivent prendre part à toutes les épreuves individuelles lors de la Finale provinciale.

8.32.2 Description du programme

Vérifier le calendrier des finales régionales pour connaître les détails relatifs aux différentes finales régionales.

La finale provinciale des Jeux du Québec 2010 se déroulera à Gatineau. Quatre épreuves sont inscrites à la finale provinciale des Jeux du Québec, soit la course sur route, le CLM individuel, le CLM par équipe et le critérium.

Une délégation complète est composée de 10 athlètes, soit 5 cadets (3 garçons et 2 filles), 5 minimes (3 garçons et 2 filles). Les athlètes qualifiés pour la finale provinciale participeront à toutes les épreuves. Une délégation n'ayant pas trois athlètes masculins dans une catégorie pourra compenser avec une athlète féminine dans la même catégorie. (Ex. : 2 minime G et 3 minime F, advenant qu'il y ait que 2 garçons présents lors de la finale régionale).

8.33 CLASSEMENT FQSC

Depuis 2002, la FQSC compte un classement provincial sur route, à l'instar de l'UCI, pour l'ensemble des catégories (pee-wee à maître). Ce classement, différent de la Coupe du Québec Espoir et du classement Super Prestige, tient compte des résultats pour l'ensemble des compétitions au Québec, à l'exception des courses de sanction régionale. Nous estimons que ce classement additionnel donne un portrait plus fidèle des performances des athlètes québécois tout au long de la saison.

Le pointage détaillé sera affiché sur le site internet de la FQSC, et la mise à jour du pointage est effectuée sur une base hebdomadaire.

La grille de pointage s'appuie sur les principes suivants :

4. Inclure l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier des courses sur route au Québec (à l'exception des épreuves de sanction régionale) ;
5. Établissement d'un classement dans chacune des catégories (pee-wee à maître). Dans le classement chez les jeunes, l'année du coureur sera indiquée dans une colonne spécifique. Au niveau du classement Senior 1-2, les athlètes de moins de 23 ans seront identifiés pour permettre d'établir un classement pour ces coureurs ;



6. La valeur relative des épreuves tient compte à la fois du niveau de sanction de l'épreuve (nord-am, national, international), du type de course (critérium, CLM ind, route, jeu d'adresse), ainsi que du niveau de difficulté selon le parcours (plat, côteux) ;
7. La gradation des points est établie de façon à ce que la 2e place obtienne 75 % du pointage d'une 1ère place, tandis que la 5e place obtient un pointage de 50 %, et la 10e place un pointage équivalent à 25 % du pointage pour la 1ère place ;
8. Pour les catégories junior et senior, seront également comptabilisés les performances dans les Championnats canadiens, les Championnats du monde et les Grands Jeux ;
9. Les maîtres représentent, à l'évidence, une catégorie particulière. De ce fait, les Championnats canadiens seront retenus, aux fins du classement FQSC, que lorsqu'ils seront disputés au Québec ou dans une province limitrophe (Ontario ou Nouveau-Brunswick), ce qui est le cas en 2007. De même, le Championnat du monde des maîtres disputé en Europe est exclu puisque la participation à une telle épreuve ne découle pas d'un processus de sélection.

8.34 CLASSEMENT NATIONAL

Depuis 2006, l'Association cycliste canadienne introduit un classement national dans l'ensemble de ses disciplines. Ce calendrier sera en vigueur du 1er avril au 3 septembre de l'année en cours. Vous pouvez trouver toutes les informations relatives à ce classement sur leur site aux liens suivants :

http://www.canadian-cycling.com/cca/french/racing/nat_ranking.shtml

8.35 ÉQUIVALENCES ROUTE & PISTE ET VÉLO DE MONTAGNE

Les athlètes licenciés sur route désirant obtenir une licence de coureur en vélo de montagne se conformeront aux équivalences suivantes pour le choix de la catégorie où ils évolueront.

Hommes

Senior 1	Senior Élite
Senior 2	Senior Élite ou Expert (au choix)
Senior 3	Senior Expert ou Sport (au choix)
Junior H (athlètes identifiés)	Junior Expert
Junior H	Junior Expert ou Sport (au choix)

Femmes

Senior 1	Senior Élite
Senior 2	Senior Expert ou Sport (au choix)
Senior 3	Senior Sport

8.36 DEVOIRS DU COUREUR

8.36.1 Avant l'épreuve

1. Je m'enregistre dès mon arrivée en présentant ma licence et je paye mes frais d'inscription avec de l'argent le plus exact possible, l'organisateur n'étant pas un agent de change ;
2. J'installe mes dossards et plaque de cadre selon les spécifications de la fédération ;
3. Je porte mon maillot de champion canadien, québécois (optionnel), Super Prestige, Coupe du Québec ;
4. Je m'informe des règlements généraux et spécifiques de mon épreuve ;
5. Je m'assure du bon fonctionnement de mon vélo ;



6. Je procède à la vérification des braquets s'il y a lieu ;
7. Je fais mon réchauffement dans les aires permises (désignées) et j'attends la fin de l'épreuve précédente avant de circuler sur le parcours ;
8. Je porte mon casque en tout temps lors de la période d'échauffement ;
9. Je signe le contrôle s'il y a lieu
10. Je me présente à l'aire de départ au moins cinq minutes avant mon épreuve ;

8.36.2 Pendant l'épreuve

1. J'adopte un comportement sportif, je respecte les autres coureurs (pas d'engueulades, d'injures ou de menaces), je suis respectueux des règlements et j'observe les consignes des commissaires ;
2. Je ne profite pas du sillage d'un véhicule ni de la poussée d'un équipier, et je ne me fais pas tirer ;
3. Je ne peux aider que mes coéquipiers (prêt de roues, vélo, boyaux, . . .) ;
4. Lors d'une crevaison en course sur route, je lève mon bras pour signaler mon ralentissement, je me place en queue de peloton, je continue de rouler jusqu'à ce que le véhicule de dépannage soit arrivé à ma hauteur, et je m'arrête du côté droit de la route ;
5. J'évite de lâcher complètement mon guidon pour m'alimenter et je ne jette rien le long du parcours ;
6. En peloton, je signale les obstacles sur la route, j'assume un trou aperçu à la dernière seconde pour éviter de changer brusquement de trajectoire ;
7. Je ne pose aucun geste dangereux volontairement sous peine de mise hors-course dans les cas suivants (entre autres) :
 - 1- je dévie brusquement de ma ligne ;
 - 2- au sprint, je retiens ou tire un adversaire par son maillot, sa selle, son bras;
 - 3- je suis en tête de peloton, et je zigzague pour empêcher les autres de me dépasser ;
 - 4- je ne laisse pas suffisamment d'espace entre moi et le trottoir afin de bloquer le passage d'un adversaire ;
 - 5- je gêne les autres coureurs en course (arrêt soudain, écart, pousser, ...) ;
 - 6- j'essaie de m'insérer entre 2 coureurs (ou à l'intérieur d'un peloton) lorsque l'espace ne le permet pas.
8. À l'appel des coureurs doublés, je quitte immédiatement le parcours ;
9. Si j'abandonne, je le signale aussitôt que possible à un commissaire ;
10. Ravitaillement fixe :
 - 1- S'effectue toujours du côté droit de la route ;
 - 2- Le coureur doit s'écarter du groupe dans lequel il se trouve ;
 - 3- Le coureur ne doit pas empêcher un autre coureur de recevoir son bidon ;
 - 4- Le coureur doit être prudent et s'assurer que celui qui lui remet le bidon a un minimum d'expérience.
11. Ravitaillement en roulant :
 - 1- S'effectue derrière la voiture du commissaire ;
 - 2- Le coureur se laisse glisser au centre de la route et vient prendre son bidon à sa voiture ;



- 3- Le coureur doit prendre plusieurs bidons et les apporter à ses coéquipiers ;
 - 4- En aucun temps, le coureur ne doit s'agripper à sa voiture.
12. Aucune réparation ne peut se faire en roulant (à partir des véhicules) lors des courses provinciales et nord-américaines;

8.36.3 Après l'épreuve

1. J'évite de m'agglutiner à la ligne d'arrivée à la fin de l'épreuve ;
2. Une fois ma course terminée, je ne repasse jamais la ligne d'arrivée, ni dans un sens ni dans l'autre ;
3. Je me présente à tout contrôle demandé (braquet, anti-dopage, ...) dans les instants suivant l'arrivée ;
4. Je n'importune pas les commissaires pour connaître rapidement mon résultat, les laissant plutôt travailler en paix ;
5. Je remets mon dossard le plus tôt possible (cas d'un dossard non permanent seulement) ;
6. Je consulte les résultats dès qu'ils sont affichés, et je fais les réclamations nécessaires à mon entraîneur s'il y a lieu, afin qu'il les présente aux commissaires ;
7. Si je constate une erreur en ma faveur dans le classement, j'en informe également les commissaires ;
8. Je me présente aux cérémonies protocolaires, vêtu de mes vêtements de coureur (maillot ou veste du club). En cas d'empêchement, j'en informe l'organisateur et me fais représenter.

En tout temps, j'adopte un langage et un comportement corrects et respectueux.